

Négociations salariales 2015

Résultat décevant pour le personnel fédéral

En 2015, les employé-e-s de la Confédération bénéficieront de mesures salariales à hauteur de 0,2%, ce qui comprend la compensation du renchérissement de 0,1%. C'est le résultat des négociations entre les associations du personnel et la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. Un résultat que l'APC juge décevant mais qu'il faut replacer dans un contexte politique difficile pour le personnel fédéral. Consciente des enjeux politiques, l'APC s'est résolue à accepter ce résultat: pour une augmentation plus conséquente, Eveline Widmer-Schlumpf aurait dû adresser une demande de crédit supplémentaire au parlement, alors qu'une frange importante de ces mêmes député-e-s réclame des coupes dras-

tiques dans les dépenses du personnel. Le programme de consolidation et de réexamen des tâches qui prévoit des suppressions d'emploi reviendra d'ailleurs sur les pupitres des parlementaires en session de printemps déjà!

+0,6% pour le personnel du domaine des EPF

Les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une hausse salariale de 0,6%; ce montant comprend l'indexation au renchérissement de 0,1% ainsi que 0,5% d'augmentation salariale proprement dite. Cette dernière peut être considérée comme un rattrapage par rapport au personnel de l'administration qui ne recevra que 0,1% d'augmentation réelle l'an prochain.

L'APC est satisfaite du résultat. Elle constate que le Conseil des EPF at-

tache une grande importance à la motivation et au travail de ses collaboratrices et collaborateurs et qu'il a pris en compte les interventions des asso-

par rapport à ceux de l'administration fédérale. Les partenaires sociaux relèvent également positivement les mesures prises par le Conseil des EPF

.....
Maria Bernasconi, secrétaire générale de l'APC, a interpellé Eveline Widmer-Schlumpf:

«Les comptes de l'administration fédérale sont depuis plusieurs années excédentaires; pourquoi toujours économiser sur le dos du personnel?»

.....

ciations et commissions du personnel des différentes institutions du domaine des EPF qui demandaient une meilleure valorisation de leur travail et un certain rattrapage des salaires

pour assurer de bonnes prestations aux employé-e-s dans le domaine du deuxième pilier suite à la baisse du taux technique en 2015.

mcj/lp

Emplacement de la future division Alcool et tabac

Ce sera Delémont!



La décision est tombée avant même la fin des travaux parlementaires: la future division Alcool et tabac aura son siège à Delémont. L'APC regrette cette décision, du point de vue des employé-e-s. L'APC avait adressé à la fin mars 2014 une lettre d'ouver-

ture à la cheffe du Département des finances; elle y a exprimé clairement ses arguments en faveur d'un emplacement à Berne. Citons par exemple le fait que la RFA comprend de nombreux employé-e-s à temps partiel pour qui la conciliation entre travail et

famille sera difficilement applicable dans ce nouveau contexte.

Au lendemain de l'annonce du DFF, le personnel a été invité à participer à une séance d'information, en présence du secrétaire général Jörg Gasser et du directeur de la RFA Fritz Etter. L'APC était également représentée; nous avons pu constater que, malgré les nombreuses informations transmises, il subsiste encore auprès du personnel des incertitudes et interrogations auxquelles il est important de répondre. Dans ce contexte, nous allons déposer auprès de la direction de la RFA et du secrétariat général un catalogue de questions et avons prié nos membres concernés d'y participer.

Nous allons défendre les futures conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs concernés et exiger qu'elles soient conformes aux exigences sociales. Notre secrétaire générale et conseillère nationale Maria Bernasconi a d'ores et déjà déposé devant le Parlement une interpellation, demandant au Conseil fédéral les mesures qu'il compte prendre hormis celles prévues par la loi sur le personnel de la Confédération. Notre action vise à placer le politique devant ses responsabilités face au personnel concerné.

jg/mcj